

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

2025/125

Avignon, le 25 août 2025

N° 25/108

**Arrêté du Président portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen
professionnel d'avancement au grade d'Assistant Socio-Educatif
de classe exceptionnelle
Session 2025,**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif,

Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,

Vu le décret n° 2020-301 du 23 mars 2020 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

ESOS TUPA H S

REÇU EN PREFECTURE
le 26/08/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20250825-A25_108-AR

28 AOUT 2025

Mis en ligne le


Vu l'arrêté du Président n° 25-013 du 7 février 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle, session 2025,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats autorisés à participer aux épreuves de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle - session 2025 - établie le 25 août 2025 figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE
M. CHABERT.



Annexe de l'arrêté n° 25-108 du 25/08/2025
portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen
professionnel d'avancement au grade d'Assistant Socio-Educatif
de classe exceptionnelle
Session 2025

(57 inscrits)

Nom	Prénom
AGOSTINI	Vanessa
AISSAOUI	Fatima
ALBE	Isabelle Jeanne Marie
AMBROSIONI	Annaelle
AZULAY	Caroline
BARBIZET	Jennifer
BAX	Justine
BEKHEIRA	Fatima
BELATTAF	Annabelle
BELLON	Claire
BEN ROMDHANE	Jalila
BERNA	Alice
BIHI	Souhila
BOUTHIE-GALVE	Marion
BOVARD	Jenny
BRACH-PAPA	Océane Marie
BUISSON	Isabelle
CUCHET	Justine
DOURI	Laila
GADAIS	Sophie
GASTHAUS	Linsey
GRANIER	Carine Jeanne Adrienne
GUERNALEC	Gwennaëlle
GUICHARD	Mickaël
HELLAL	Sabrina
HOAREAU	Laetitia
HUGUES	Marjorie Ludivine
JAOUL	Lisa
JONQUET	Hélène
LAUNAY	Anne
LEGRAND	Severine
MARCHISIO	Nina Naomi
MARQUIS	Coralie
MATAR	Marie-Josee

REÇU EN PREFECTURE

le 26/08/2025

Application agross / Agri / Agri / Agri

99_AR-004-200400000-20250825-A25_108-AR

MAUREL	Sophie
MBAREK	Sameh
MEJEAN	Léa Jaquie
MESNIL	Barbara
MILETO-BRUSSEAU	Monika
MONIZ NZAU	Lucile Mélanie Preben
MOREL	Estelle
NAZIR	Narimane
PORTIER	Pierre
RENOU	Raphael
RICHARD	Mélanie
RIOUST	Virginie
SARDA	Charlotte
SARDOU	Virginie
SCHMITT	Laury Anna
SERRANO	Marie-Antoinette
SPARACINO	Giulia
TERRIEN	Céline Rosalie Virginie
VERNET	Mina-Elsa
VIDAL	Vanessa Audrey Virginie
VOLPARO	Lauréline
WIDMAIER	Elise
ZENNIR	Farid